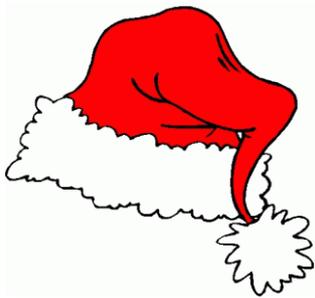


TÉLÉTHON 2020

Thèmes du dessin :

Ton sport favori ou Noël



Bulletin d'inscription

A joindre à votre dessin obligatoirement

Nom :

Prénom :

Age :

Téléphone :

Catégorie :

Participation : 1€

Règlement concours de dessin

(Il sera organisé du 09 au 27 novembre 2020).

Article 1

La Commune de Ferrières- Haut- Clocher : Place de la Mairie, 27190 Ferrières- Haut- Clocher organise un concours de dessin pour le téléthon2020. Les thèmes proposés sont les suivants :

«Ton Sport favori ou Noël !».

Article 2

Le concours de dessin est ouvert à tous enfants et adultes de 2 à 99ans. La participation à ce concours est de 1 euro par dessin, cette somme sera versée à l'AFM Téléthon.

Article 3

Il est recommandé que les dessins soient réalisés au format A4. Les feutres, crayons de couleurs et la peinture sont autorisés.

Article 4

Un formulaire de participation doit accompagner chaque dessin. Remplir obligatoirement le nom, le prénom et l'âge du participant. Un exemplaire du formulaire d'inscription est disponible sur le site internet de la commune.

Le dessin et le formulaire de participation doivent être :

*Remis avant le 27 novembre 2020 au Magasin Vival de Ferrières-Haut-Clocher.

Article 5

Les dessins reçus seront répartis en fonction de l'âge des participants, dans l'une des cinq catégories suivantes :

*Catégorie 1 : 2 à 5 ans

*Catégorie 2 : 6 à 9 ans

*Catégorie 3 : 10 à 13 ans

*Catégorie 4 : 14 à 17 ans

*Catégorie 5 : 18 à 99 ans

Pour chacune des cinq catégories, deux dessins sélectionnés pour leur pertinence par rapport au thème seront choisis par des membres de la Mairie. Ces dix dessins seront ensuite affichés dans le hall de la Bibliothèque.

Article 6

Le jury se composera de personnes membres de la Mairie.

Article 7

Une récompense sera remise aux dix gagnants.

Article 8

Ce concours respectera le calendrier suivant :

*Lundi 09 Novembre 2020 : Ouverture du concours.

*Vendredi 27 Novembre 2020 : Clôture de la remise des dessins au Magasin Vival.

*Vendredi 04 Décembre 2020 : Exposition des dessins dans le hall de la bibliothèque.

Article 9

Chacun des gagnants sera individuellement averti.

La Commune de Ferrières-Haut-Clocher se réserve le droit de communiquer sur les gagnants du jeu, et, entre autres, de publier l'identité des gagnants.

Article 10

La Commune de Ferrières-Haut-Clocher est libre d'utiliser les dessins gagnants comme elle le jugera utile pour son action.

En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur dessin à la Commune de Ferrières-Haut-Clocher.

Article 11

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

Article 12

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 13

Le simple fait de participer implique l'acceptation du règlement.

Article 14

La Commune de Ferrières- Haut- Clocher se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification.

Fait à Ferrières-Haut-Clocher, le 06/11/2020.